

CERTIPHYTO MVPP RENOUVELLEMENT

TITRE PROFESSIONNEL DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

RS 5654 (31 12 2026) - Délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire

Mis à jour 03/2026

Public ciblé

- Tous les chefs d'entreprises et salariés des entreprises de jardins et de paysages, concernés par l'achat et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Prérequis

- Compréhension orale et écrite de la langue française.
- Être titulaire d'un Certificat Phytosanitaire disposant encore de 3 à 6 mois de validité

Modalités d'inscription

- Préinscription en ligne :
 - Télécharger la fiche "candidature / positionnement" via le site internet ► www.campusverdazur.fr

Modalités d'entrée en formation

- Avoir les pré-requis demandés et avoir effectué les modalités d'inscription à minima 48H avant le début de la session de formation.

Formateur(s)

- Mme. Sabine RISSO.
Formatrice expérimentée et habilitée

Validation des acquis

- Pas d'évaluation.
- Attestation de suivi de formation.

Financement

- Financement par le particulier ou par l'entreprise
- Financement possible sous condition par OCAPIAT pour les salariés et par VIVEA pour les gérants d'entreprise.

Votre statut

- Aucun changement au statut initial.

Durée

- 1 jour soit 7h.

Dates

- Voir Calendrier de formation sur www.campusverdazur.fr.

Tarif

- 175 €.

En adéquation avec l'arrêté et ses annexes du 21 octobre 2011 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel, cette formation a pour but de répondre à l'obligation de détention d'un certificat individuel « le Certiphyto » pour tout acte professionnel portant sur l'utilisation, la distribution, le conseil ou la vente de produits phytopharmaceutiques.

L'OBJECTIF

Actualisation des connaissances en lien avec l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, en matière de réglementation, de prévention des risques pour la santé et pour l'environnement ainsi que l'élaboration de stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.

Certiphyto MVPP = Vendre les produits phytopharmaceutiques.

POURQUOI DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES?

- Acquisition, actualisation et maintien des compétences
- Adaptation au poste de travail
- Pédagogie active : interactivité et opérationnalité en salle et/ou sur le terrain, étude de cas, diaporama, échanges de pratiques, livret de formation et contenus pédagogiques papiers et/ou multimédias
- Individualisation dans la conception et l'élaboration des contenus pour les demandes en intra
- Accompagnement personnalisé pour les personnes en situation du handicap
- Aide au maintien dans l'emploi des salariés
- Acquisition de nouveaux marchés pour les chefs d'entreprises
- Permettre aux entreprises de rester compétitives

Venez découvrir nos stages courts sur notre site internet

 www.campusverdazur.fr



CONTENU DE LA FORMATION

Rappels et actualisation des connaissances du cadre réglementaire français :

- Loi Grenelle 1 et 2 ainsi que les mesures afférentes : les plans Ecophyto
- Définition des produits phytopharmaceutiques. Consignation de toute utilisation des pesticides
- Produits autorisés et produits illégaux. Autorisation de mise sur le marché
- Classement et stockage des produits au sein de l'espace de vente
- Responsabilité de l'applicateur. Responsabilité vis-à-vis des tiers
- Réglementation spécifique à l'activité professionnelle. Législation liée à l'agrément d'entreprise
- Obligations réglementaires en matière d'enregistrement et de présence de documents sur le lieu de vente

Rappels et actualisation des connaissances des risques et mesures à prendre pour assurer la prévention des risques pour la santé :

- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques : Dangerosité des produits
- Situations d'exposition aux dangers
- Catégories de populations sensibles
- Principales mesures de prévention et de protection et d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident

Rappels et actualisation des connaissances des risques et mesures à prendre pour assurer la prévention des risques pour l'environnement :

- Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination
- Pratiques visant à limiter la dispersion des produits lors des transports, du stockage et du traitement des résidus, des manipulations, des épandages. Notions de zones à risques et zones protégées
- Situations d'exposition aux dangers et prévention des risques

Rappels et actualisation des connaissances des méthodes et aménagements visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques :

- Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Techniques de lutte intégrée
- Évaluation comparative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Évaluation de la nécessité d'intervenir : identification des agresseurs et évaluation des risques
- Critères de choix des produits et de l'adaptation des doses

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques en présentiel, travaux pratiques sur site, étude de cas, interactivité et opérationnalité, échanges de pratiques, livret de formation remis sur clé USB, accès à des contenus de formation via la plateforme Moodle.

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le renouvellement du Certiphyto ne nécessite pas d'évaluation

La formation se clôture dans le cadre de notre démarche qualité par une évaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires et par une évaluation à froid auprès des entreprises afin d'apprécier l'impact de la formation.

Une attestation de stage et des acquis sera établie et envoyée à l'issue de la formation.



Taux de satisfaction : 95%

Année 2024-2025

(Toutes formations "Phytopharmaceutique" confondues)

Contactez nous !

CAMPUS VERT D'AZUR

Service Stages Courts

88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES

Tél : 04 92 91 02 33

E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr

Site web : www.campusvertdazur.fr

